#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA **CHARENTE-MARITIME** 

# **En Exercice** Présents

NOMBRES DE MEMBRES

11 **Votants** 

7

DATE DE CONVOCATION

03/02/14

DATE D'AFFICHAGE

27/02/14

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA

# Séance du Jeudi 20 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le 20 Février à quatorze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

#### <u>Présents</u>:

Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Robert ROBIN, Jean-Louis TEXIER, Pierre COLLENOT, Jean-Jacques LABROUSSE Madame Michelle GUILLAUME

#### Absent avec pouvoir:

Absent(s) excusé(s): Mesdames Christine SABOURAUD

**Absents**: Mesdames Françoise GUINDANT et Natacha BLANCHET

Secrétaire de séance: Monsieur Pierre SPELETTA

#### Séance de 14 heures 15:

Assistaient également à cette séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU, Percepteur Nathalie JOUANNAUD, secrétaire de Mairie Messieurs P. PORTRAIT, correspondant Sud-Ouest et M. BAUDET, correspondant Angérien Libre et des visiteurs assidus.

# 1. INFORMATIONS DU MAIRE :

# **NEANT**

2. Compétences communautaires : Maintien de l'exercice des compétences optionnelles « Politique sociale » et « Équipements scolaires, activités complémentaires et périscolaires des écoles élémentaires et pré-élémentaires» sur les secteurs géographiques où elles s'exerçaient avant la fusion des 7 Communautés de Communes

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge a approuvé en date du 20 janvier 2014 le maintien de l'exercice des compétences « scolaire » et « sociale » sur les anciens périmètres géographiques où elles s'exerçaient avant la fusion des 7 EPCI du territoire des Vals de Saintonge. Le Maire explique que les communes doivent à leur tour délibérer et donne lecture de lu projet de délibération proposé par la CDC des Vals de Saintonge.

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Considérant le champ d'application des compétences principales et optionnelles proposées actuellement concernant les affaires scolaires:

Le Conseil Municipal demande que les compétences scolaires ne soient plus considérées comme optionnelles mais deviennent obligatoires sur l'ensemble du territoire.

En effet,dans un souci d'égalité de traitement, il ne peut pas y avoir de différences de traitement surtout lorsque cela concerne la fiscalité de tous les contribuables. Celle-ci aurait pour conséquence de faire payer deux fois les communes qui n'auraient pas la compétence « écoles ». En effet, les communes bénéficiant déjà de la compétence « écoles » se font financer par la Communauté de Communes les frais de leurs écoles alors que les communes n'ayant pas les compétences contribuent d'une part à ce financement et d'autre part doivent aussi financer sur leur propre budget les frais afférents aux écoles. Elles payent donc bien

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune demande depuis de nombreuses années à la communauté de communes de Matha que prendre la compétence scolaire au niveau intercommunal ce qui aurait pour effet d'augmenter d'une manière importante les dotations de l'état.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur la délibération proposée par la Communauté de Communes des Vals de Saintonge

# 3. Demande de subvention « Amendes de police 2014 » : Achats de radars pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la vitesse excessive des véhicules constatée aux abords du village et préconise l'installation d'un radar pédagogique afin d'inciter les conducteurs à ralentir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime dans le cadre du produit des amendes de police, pour l'achat de deux radars pédagogiques et donne son accord de principe pour cette acquisition sur le budget 2014, dans l'attente des devis et sous réserve d'un accord de subvention

#### 4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

Monsieur FRAGNEAU, receveur municipal présente les comptes administratifs 2013 de la commune de Brie-sous-Matha.

Après lecture, le maire se retire. Monsieur Pierre SPELETTA, Adjoint au Maire, préside la séance et met au vote :

Budget principal commune : approbation à l'unanimité du CA 2013. Excédent de fonctionnement de 126 785,29 €.

Budget Lotissement : approbation à l'unanimité du CA 2013 : pas de mouvement sur l'exercice.

Budget Photovoltaïque : approbation à l'unanimité du CA 2013 : pas de mouvement sur l'exercice.

Budget Station de lavage du Matériel Agricole et de traitement des effluents phytosanitaires : approbation à l'unanimité du CA 2013 : dépenses réalisées : 765,22 € correspondant au bornage de la parcelle.

# 5. APPROBATION DES COMPTE DE GESTION 2013 :

Présentation au Conseil Municipal des comptes de gestion M14 et M4 de l'exercice 2013 établis par Monsieur Patrick FRAGNEAU, Receveur municipal.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents certifie qu'ils sont conformes aux écritures de sa comptabilité et décide de les approuver.

Affectation des résultats du budget principal : 29 240 € au compte 1068 et 126 785,29 € au compte 002.

Reste à Réaliser : 100 000 € approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur FRAGNEAU Patrick fait un bilan du mandat du Maire concernant :

- Endettement de la commune : En 2008 : 1,31. En 2013 : 0,82.

- Capacité d'autofinancement : En 2008 : 27 000 €. En 2013 : 114 743 €.

Après exposé, Monsieur FRAGNEAU donne un bilan très positif.

# 6. VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2014 : Lotissement / Photovoltaïque / Plate-Forme de lavage

LOTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNNEMENT	75 818,19 €	75 818,19 €
INVESTISSEMENT	105 509,19 €	105 509,19 €

# Vote à l'unanimité du Budget Annexe Lotissement 2014

PHOTOVOLTAIQUE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNNEMENT	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €

#### Vote à l'unanimité du Budget Annexe Photovoltaïque 2014

PLATE-FORME DE LAVAGE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNNEMENT	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	209 485,22 €	209 485,22 €

Vote à l'unanimité du Budget Annexe Plate-forme de lavage 2014

# 7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 : COMMUNE

COMMUNE BRIE SOUS MATHA	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNNEMENT	363 681,29 €	363 681,29 €
INVESTISSEMENT	807 040,90 €	807 040,90 €

Vote par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (COLLENOT) du Budget Primitif Commune 2014.

# 8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente les éléments nécessaires au vote des taux de la Fiscalité Locale pour 2014 et informe le Conseil Municipal de la diminution des taux considérant l'harmonisation des taux à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge

#### POUR INFORMATION TAUX DE LA CDC DES VALS DE SAINTONGE:

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe habitation TH	7,71%	9,01%
Taxe foncier bâti TFB	0,00%	2,02%
Taxe foncier non bâti TFNB	1,81%	9,41%

#### POUR INFORMATION TAUX COMMUNAUX:

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe habitation TH	14,30%	13,00%
Taxe foncier bâti TFB	22,88%	20,86%
Taxe foncier non bâti TFNB	36,28%	28,68%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE sur proposition du Maire d'appliquer les taux de la Fiscalité Locale pour l'année 2014 cités ci-dessus exposés en diminution de :

1,30 % pour la Taxe d'habitation.

2,02 % pour le Foncier bâti

7,60 % pour le Foncier non bâti

Le Maire donne la parole à l'assemblée afin que chacun puisse poser ses questions à M. Le Maire ainsi qu'au Percepteur.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 15 h 25.